

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 25 novembre 2021 à 20 h 30

Sont présents : Annick BONIN, Rémi BOURGUIGNON, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Christiane ESTELA, Sylvie GAY, Catherine HUSSON, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY Catherine MARTIN, Pascal PAGET, Nadine ROBELIN, Aurélie SERVAN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Blandine GROS, Gaëtan MOISSON, Francis PILETTE
Gaëtan MOISSON a donné pouvoir à Jean-Claude VIEUX.
Francis PILETTE a donné pouvoir à Patrice CALVEZ.

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 octobre 2021 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

- **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :**

En raison de l'obligation conférée par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations que ce dernier lui a accordées en date du 26 mai 2020. Elle donne ainsi lecture des différents devis qu'elle a signés au cours du mois de novembre 2021.

- **Demande de subventions pour le projet de construction d'un restaurant scolaire :**

Mme le Maire rappelle que la restauration scolaire des élèves de l'école élémentaire et maternelle est actuellement assurée dans un bâtiment adjacent à l'école maternelle. Chaque midi, près de 130 élèves bénéficient de la restauration, organisée en deux services.

Les demandes d'inscription augmentent mais Mme le Maire souligne que les locaux actuels ne permettront plus à l'avenir d'accueillir de nouveaux utilisateurs. D'autant plus que l'organisation en deux services est contraignante quant à la gestion des moyens et ressources humaines. C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite construire un nouvel équipement, permettant d'accueillir un nombre d'enfants plus important (150), en un seul service.

Mme le Maire présente le coût prévisionnel de l'opération, qui s'élève à 2 127 745,68 € TTC, ainsi que le plan de financement envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **approuve le lancement de l'opération de construction d'un restaurant scolaire, selon les modalités de financement présentées ;**
- **décide de solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat (DETR / DSIL), de la Région et du Département ;**
- **autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

- **Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal – Bâtiment « perception » sis 45-47 allée de la Balme :**

Mme le Maire précise qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune.

La commune loue à l'Etat la trésorerie située 45-47 allée de la Balme, suivant le bail signé le 21 janvier 2015. La mission finances publiques sera transférée à Louhans à compter du 1^{er} janvier 2022, si bien que le bail a été résilié avec effet au 15 mai 2022, 6 mois après le départ des locataires, comme mentionné dans le bail.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de vendre le bien car les travaux de rénovation présentent un coût trop important et ce bâtiment ne peut être affecté utilement à un service public communal.

Mme le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'aliénation de ce bien, estimé à 146 000 € par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal :

- **décide l'aliénation de l'immeuble sis 45-47 allée de la Balme ;**
- **dit que les clauses du cahier des charges sont satisfaisantes et s'accorde sur la possibilité de poursuivre la réalisation de la cession ;**
- **approuve le cahier des charges, notamment le prix de vente ;**
- **autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble.**

- **Convention Ecole bilingue Français-Anglais avec l'Education Nationale :**

Mme le Maire présente la convention, proposée par l'Education Nationale, qui fixe les modalités de mise en œuvre de l'école bilingue. Cette convention est établie pour les trois années scolaires 2021/22, 2022/23 et 2023/24.

Mme le Maire rappelle que notre école a été sélectionnée par les services académiques compte-tenu de ses caractéristiques : elle présente l'avantage de regrouper sur un même site les écoles élémentaire et maternelle et d'être proche du collège, ce qui constitue un atout majeur au titre de la continuité et de la progressivité pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve la convention à intervenir avec l'Education Nationale ;**
- **autorise Mme le Maire à signer ladite convention, le 2 décembre 2021 prochain.**

Lors du premier comité de pilotage, les services académiques ont proposé à la commune de s'impliquer dans le projet pour en renforcer la cohérence. Par conséquent, chaque élève se verra remettre une règle et un sac pour se rendre à la bibliothèque, sur lesquels un message en anglais sera inscrit. Une fresque sera réalisée avec les drapeaux des pays anglophones. A la cantine, un plat anglais sera régulièrement proposé. Il est aussi envisagé de proposer aux élèves de correspondre avec des écoliers anglais ou anglophones. Enfin, des jeux en anglais seront acquis pour la garderie périscolaire.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commission Urbanisme - Travaux 2021 :**

Réunie le 10 novembre 2021, la Commission a procédé à l'attribution des lots relatifs à la réhabilitation de la Maison médicale. Le démarrage des travaux est prévu le 16 décembre.

- **Procès-verbal du conseil d'école maternelle du 21 octobre 2021 :**

Mme Françoise MARIZY présente le compte-rendu du conseil d'école maternelle du 21 octobre dernier.

Elle indique notamment que l'effectif s'élève à 68 élèves répartis en 3 classes. Le personnel se compose de 11,5 personnes, en comptant les accompagnantes des élèves en situation de handicap ainsi que les employées en service civique.

Les différents projets de l'école ont été présentés.

- **Procès-verbal du conseil d'école élémentaire du 18 octobre 2021 :**

Mme le Maire présente le compte-rendu du conseil d'école élémentaire du 18 octobre, en particulier les effectifs qui sont de 120 élèves, dont 9 élèves en ULIS.

- **Syndicat mixte des eaux de la Seillette : comité syndical du 13 octobre 2021 et RPQS :**

M. Jean-Claude VIEUX présente le RPQS 2020 du syndicat mixte des eaux de la Seillette. Ce document doit être porté à la connaissance du Conseil municipal mais ne nécessite pas la prise d'une délibération. Le RPQS indique que :

- la consommation moyenne par abonné baisse, passant de 110 m³ en 2019 à 106 m³ en 2020.
- le prix théorique TTC du litre d'eau, hors abonnement, pour un usager consommant 120 m³ s'établit à 0,00165 €.
- les performances du réseau sont correctes (rendement de 81,8 %).
- quelques prélèvements d'eau ne sont pas conformes - mais l'eau est potable - du fait de la présence de Métolachlor ESA.

M. Jean-Claude VIEUX indique que, dans le cadre du comité syndical du 13 octobre, le point a été fait sur les travaux réalisés et en cours.

- **Compte-rendu AG du SYDESL du 14 octobre 2021 :**

Le comité territorial des Campagnes de Bresse s'est réuni en assemblée générale le 14 octobre. Il a traité de l'avancement des programmes de travaux sur les réseaux de distribution d'énergie ainsi que du recensement pour la programmation des travaux 2022.

Les 2/3 des communes de Saône-et-Loire desservies en gaz, dont Saint Germain-du-Bois, ont transféré leur compétence « gaz » au SYDESL. Une réunion pour la concession gaz est prévu le 30 novembre.

- **Informations diverses :**

- La saleuse a été vendue pour 300 €.
- Le zonage ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) est maintenu en l'état jusqu'en fin 2023.
- Le Conseil départemental organise une réunion le 16 décembre au sujet du déploiement de la fibre.
- Sonia FERTIER intégrera l'équipe administrative de la mairie le 1^{er} décembre.

- AXA sollicite notre commune pour l'organisation d'une réunion publique sur l'assurance complémentaire communale. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- La pêche de l'Etang Titard s'est bien déroulée.
- L'assemblée générale de la CCBR 71 a notamment traité des sujets suivants : ouverture des plis concernant la construction des micro-crèches, nomination d'une nouvelle directrice à compter du 1^{er} décembre, taxe GEMAPI.
- Les conseillers municipaux disponibles sont invités à participer à la préparation des colis du CCAS le jeudi 9 décembre après-midi, à la salle des fêtes. Les colis ainsi préparés devront être récupérés en fin de journée.
- Mme Bernadette LONJARET et M. Patrice ZERBIB ont numérisé bénévolement les cartes postales anciennes de la commune. Le CD les contenant sera remis à la municipalité le 1^{er} décembre à 11 h.
- Le repas de Noël de la commune aura lieu le 3 décembre. Les conseillers municipaux disponibles sont sollicités pour la mise en place de la salle le 3 décembre au matin.

- **Remerciements :**

Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 10.
La prochaine séance est fixée au jeudi 13 janvier 2022 à 20 h 30.